

Bastia, u 3 di settembre di u 2021

CARTULARE DI STAMPA

Rientrata 2021 – 2022

Depuis son arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a fait de l'éducation l'une des priorités de son action. Dans un contexte de crise sans précédent lié à l'épidémie du Covid-19, la détermination en faveur du développement de l'enseignement, l'apprentissage de la langue corse et la lutte contre les inégalités sociales sont au cœur de des préoccupations de la Collectivité de Corse.

Après avoir rappelé les compétences de la Collectivité de Corse en matière d'éducation, le dossier de rentrée précise dans une première partie, l'action quotidienne de la Collectivité de Corse au service de la communauté éducative et présente dans une seconde partie, les grands chantiers de l'année scolaire 2021-2022.

SOMMAIRE DU DOSSIER

Rappel des compétences de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement secondaire (page.3)

1. **Les bâtiments scolaires (page.4)**
 - 1.1 **Les travaux de maintenance, d'aménagement et de mise en sécurité (page.5)**
 - 1.2 **Les opérations en cours au titre du PPI 2018-2023 (page.6)**
 - 1.3 **La mise en accessibilité des EPLE (page.10)**
 - 1.4 **Le plan d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (page.10)**

2. **L'aménagement numérique des établissements (page.12)**
 - 2.1 **Les acquisitions de matériels (page.12)**
 - 2.2 **Les infrastructures réseaux (page.14)**
 - 2.3 **Les actions spécifiques au contexte sanitaire (page.14)**
 - 2.4 **Le programme numérique éducatif pour l'année scolaire 2021-2022 (page.15)**

3. **Le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire (page.17)**
 - 3.1 **Garantir le caractère équitable de l'attribution des moyens financiers aux établissements (page.17)**
 - 3.2 **Garantir l'accès des élèves à la restauration et à l'hébergement (page.20)**
 - 3.3 **Garantir le caractère équitable de l'attribution des moyens humains (page.21)**
 - 3.4 **Garantir le fondement juridique de l'attribution des logements de fonction et du conventionnement (page.22)**

4. **L'équipement des établissements d'enseignement secondaire (page.23)**
 - 4.1 **Le programme général d'équipement (page.23)**
 - 4.2 **Le programme supplémentaire d'équipement (page.24)**
 - 4.3 **Le simulateur « salle des machines » du lycée maritime Jacques Faggianelli (page.25)**
 - 4.4 **L'acquisition et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (page.25)**
 - 4.5 **Perspectives (page.26)**

5. **Les politiques éducatives (page.27)**
 - 5.1 **Une offre de formation en collège et en lycée enrichie (page.27)**
 - 5.2 **Une réflexion d'ensemble élargie à la carte des formations professionnelles (page.29)**
 - 5.3 **Un accompagnement éducatif renforcé afin de compenser les effets de la crise sanitaire (page.30)**
 - 5.4 **Le projet d'implantation d'un nouvel établissement sur le périmètre urbain et péri-urbain d'Aiacciu (page.31)**
 - 5.5 **L'enseignement de la langue corse (page.31)**

LES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La loi du 22 janvier 2002 a doté la Collectivité de Corse de très larges compétences en matière de formation initiale sous statut scolaire, dérogatoires par rapport au droit commun.

Ainsi la Collectivité de Corse :

- construit et entretient les 47 Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) c'est-à-dire les collèges et les lycées ainsi que l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) ;
- assure le fonctionnement et l'équipement de chaque établissement à travers une dotation financière et l'affectation de personnels techniques ;
- élabore les documents de planification scolaire, par exemple la sectorisation des établissements, elle définit et arrête également chaque année la structure pédagogique générale des EPL en décidant des ouvertures et des fermetures de sections ou d'options ;
- organise et finance les transports scolaires ;
- initie et accompagne la mise en œuvre de politiques éducatives dans des domaines très variés tels que la culture scientifique, l'action culturelle, le numérique éducatif, la langue corse, l'orientation professionnelle...

Concernant plus précisément l'enseignement de langue corse, l'article L.4424-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'Assemblée adopte (...) un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la Collectivité territoriale de Corse et l'État ».

« Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants ».

1. LES BATIMENTS SCOLAIRES

En matière d'enseignement initial, la Collectivité de Corse est devenue propriétaire, par transfert de compétences, d'un important patrimoine bâti, composé aujourd'hui de **47 établissements du second degré** : collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, et établissements spécialisés.

La Collectivité de Corse met donc en œuvre les travaux immobiliers prévus par les lois de 1983, soit « la construction, l'extension, la rénovation et la maintenances » de ses établissements.

Depuis cette date, le patrimoine a largement été remis à niveau, y compris par la construction de nouveaux établissements, dont le dernier en date a été mis en service à la rentrée scolaire 2019 (collège du Stiletto d'une capacité de 800 élèves et disposant d'une cuisine centrale).

La Collectivité de Corse poursuit ainsi son effort d'amélioration et de renouvellement de l'appareil éducatif par :

- l'adaptation permanente aux capacités d'accueil, en fonction essentiellement de l'évolution démographique et de l'adaptation aux usages (demi-pension, internat) ;
- les aménagements nécessités par l'ouverture de nouvelles sections de formation ou les évolutions pédagogiques ;
- la construction ou la rénovation des équipements sportifs ;
- le suivi de l'évolution constante des technologies et des modes de fonctionnement (numérique, performances énergétiques...) ;
- la mise en conformité des infrastructures et des matériels, rendue nécessaire par l'arrivée de nouvelles normes (accessibilité, sécurité incendie, numérique, équipements de cuisine...) ;
- la maintenance et la réhabilitation des logements de fonction situés dans les établissements scolaires.

Il est important de rappeler que le 28 novembre 2018, l'Assemblée de Corse a adopté un Plan Pluriannuel d'Investissement dans les EPLE de Corse (PPI) pour la période 2018-2023 dont le cadrage financier prévoit une ouverture de crédits de paiements prévisionnelle d'un montant global de 78,89 M€ sur la période.

Les chiffres clés de l'année budgétaire 2021

**Surface bâtie patrimoine EPLE : 379 671 m²
dont 23 508 m² de logements**

Budget 2021 Infrastructures d'Enseignement : 14,632 M€

Investissement opérations structurantes bâtiments : 6,882 M€

Investissement entretien et maintenance bâtiments : 6,565 M€

Investissement aménagement numérique : 1,185 M€

Fonctionnement : 0,750 M€

1.1 LES TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN SÉCURITÉ

Des travaux récurrents de maintenance, d'aménagement et de mise en sécurité ont été réalisés dans la plupart des EPLE durant l'année scolaire écoulée et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2021.

Pour l'année budgétaire 2020, l'intégralité des crédits de paiement affectés a été consommée, soit 2,5 M€. Ce montant, très sensiblement inférieur à celui voté en 2021, a été réduit en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences en matière de travaux.

Maintenance générale du bâti	1 139 108 €
Mise en sécurité/Sûreté	147 729 €
Numérique	347 073 €
Performance énergétique	221 831 €
Hygiène alimentaire	435 376 €
Éducation physique et sportive	169 420 €

En matière de maintenance et d'aménagement, les travaux réalisés ont concerné la plupart des établissements :

- fin des aménagements liés à la crise sanitaire, débutés en juin 2020 ;
- mises à niveau réglementaires, en particulier dans le domaine électrique, du chauffage, de la sécurité incendie et de la sûreté ;
- rénovations de menuiseries extérieures ;
- relamping (remplacement de luminaires par des dispositifs LED) ;
- reprises d'étanchéité en toiture ;
- renouvellement du matériel de cuisine ;
- aménagements pédagogiques demandés par les établissements, en particulier dans les salles de TP et de SVT ;
- rénovation des logements de fonction suite au changement d'occupant.

Le détail des montants de travaux réalisés par établissement pour l'année scolaire 2020-2021 est joint en annexe.

Il est à noter que la Collectivité verse également aux établissements scolaires une subvention de maintenance corrective, sur la section fonctionnement, destinée à réaliser les petits travaux d'entretien. Cette subvention représente un montant global pour 2021 qui avoisine les 600 000 €.

1.2 LES OPÉRATIONS EN COURS AU TITRE DU PPI 2018-2023

Le collège de Baleone à Sarrulà

Extension pédagogique et construction du nouveau Pôle des Sciences

L'évolution des effectifs dans ce secteur géographique et la mise aux normes de l'établissement ont conduit à lancer une opération qui vise, entre autres, à supprimer les locaux provisoires d'enseignement installés il y a plusieurs années et ce au profit de nouveaux bâtiments fonctionnels et conformes aux normes actuelles en la matière.

Cette opération porte essentiellement sur :

- la création d'un pôle scientifique ;
- la suppression des salles actuelles préfabriquées (5) ;
- l'extension du réfectoire.

Coût de l'opération : 2 800 000 €

Maitre d'œuvre : Campana et Pariente Architectes.

- Études en cours ;
- Consultation des entreprises prévue pour le 4^e trimestre 2021 ;
- Travaux période 2022/2023 ;
- Livraison prévue à la rentrée 2023.

Le collège Jean-Félix Orabona de Calvi

Construction du nouveau Pôle des Sciences

Le collège Jean-Félix Orabona à Calvi a été livré en 1995, depuis l'établissement a connu d'importantes variations d'effectifs. Ce collège de 400 places devrait accueillir à la prochaine rentrée 470 élèves, ce qui conduit à la création d'une extension, le pôle des sciences. Ce dernier accueillera deux salles supplémentaires adaptées aux pédagogies actuelles. L'agrandissement du préau est également programmé, ainsi que la mise en place de deux salles de cours en modulaires.

Coût de l'opération : 700 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

- Consultation des entreprises travaux en cours ;
- Travaux en 2022/2023 ;
- Livraison prévue à la rentrée 2023.

Le lycée agricole de Borgu

Construction d'un nouvel internat

L'établissement Public Local de Borgu-Marana est constitué d'un :

- lycée agricole ;
- centre de formation des apprentis ;
- centre de formation professionnelle et de promotion agricole.

Il accueille 190 élèves environ. Cet effectif est en constante évolution du fait de l'engouement suscité par les formations initiales proposées. Cette situation induit un déficit (prévisionnel) de 36 places pour ce qui est de l'hébergement. La construction d'un nouvel internat est de ce fait une mesure nécessaire.

Coût de l'opération : 1 600 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

- Travaux en cours ;
- Livraison au 1^{er} trimestre 2022.

Le Lycée Professionnel et Maritime J. Faggianelli de Bastia

Concernant les locaux pédagogiques, deux opérations sont menées, qui devraient permettre d'atteindre les capacités attendues sur le site même du lycée.

- ✓ ***Réaménagement de l'internat en externat, création d'un espace simulateurs (navigation et machines).***

Coût de l'opération : 700 000 €

Maitre d'œuvre : Lucchini Architecte.

- Travaux achevés fin 2020.

- ✓ ***Surélévation de l'actuel bâtiment atelier***

Modification du projet pour meilleure intégration dans le site, avec la démolition du bâtiment incendie.

Coût de l'opération : 3 200 000 €

Maitre d'œuvre : Lucchini Architecte.

- Instruction en cours du PC modificatif ;
- Dossier de consultation des entreprises en cours.

- ✓ ***Construction du Centre de Sécurité Maritime***

Coût de l'opération : 1 000 000 €

Mise à disposition terrain d'assiette, sur le site de l'Arinella, en cours.

La Cité Technique de Montesoru à Bastia

La construction du bâtiment Pôle des Sciences

Actuellement installées dans l'ancien bâtiment d'internat de la Cité Technique, ces salles spécialisées nécessitent de profonds aménagements pour être conformes aux évolutions pédagogiques.

Coût de l'opération : 4 712 000 €

Maitre d'œuvre : Gpt Lucchini / Filippi Architectes

Planning :

- Travaux en voie d'achèvement ;
- Livraison rentrée 2021.

La sécurisation de l'accès principal du site

Coût de l'opération : 300 000 €

Maitre d'œuvre : Muriel Attolini

- Études en cours ;
- Livraison rentrée 2022.

Le lycée Professionnel Jules Antonini d'Aiacciu

Désamiantage et rénovation toiture ateliers

Coût de l'opération : 950 000 €

Le chantier de rénovation de la toiture des ateliers est en cours d'achèvement.

Maitres d'œuvre : Patrick Morellini, Agence Madotto.

- Livraison juillet 2021.

Rénovation extension des ateliers

Par suite de la destruction des ateliers en sous-sol par l'inondation de juin 2020, il a été décidé de reconstruire ces ateliers en zone protégée, à proximité des ateliers existants. Dans l'attente de la réalisation de ce projet, les ateliers sont provisoirement hébergés dans l'ancien collège Padule.

- Études de programmation en cours.

Le lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju

Réfection des plateaux sportifs

Coût de l'opération : 300 000 €

Maitre d'œuvre : BET Etudes PIC.

- Marchés notifiés en juin 2021 ;
- Livraison prévue en 2022.

Mise en place de deux salles de cours en bâtiment modulaire

Par suite de l'accroissement des effectifs en classe de seconde, deux salles de classes en bâtiment modulaire seront installées à la rentrée 2022.

La cité scolaire Pascal Paoli de Corti

Extension pédagogique

Suppression du bâtiment préfabriqué et de l'ancien bâtiment ateliers et création de nouveaux locaux pédagogiques.

Coût de l'opération : 1 000 000 €

- Études MOE en cours.

Réhabilitation des chambres dans le cadre de la création d'un Internat d'excellence

Réhabilitation de l'internat existant en créant des chambres de 3 internes, avec bloc sanitaire autonome. Ce nouvel espace permettra d'accueillir 81 lycéens sur 4 niveaux, soit 25 chambres triples et 2 chambres doubles accessibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Des espaces communs (salle d'étude, salle de détente) seront répartis sur les différents niveaux). La surface utile globale à réhabiliter est de 1.100 m².

Coût de l'opération : 1 551 200 €

- Études MOE en cours.

La cité scolaire Fesch d'Aiacciu

Mise en accessibilité PMR

Coût de l'opération : 700 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

- Marchés notifiés en juin 2021.
- Fin des travaux prévue en mars 2022.

Rénovation de la chaufferie et des façades

Coût de l'opération : 800 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

- Études MOE en cours.

Le collège de Campu Vallone de Biguglia

Extension pédagogique

Dans le cadre de la sectorisation du grand Bastia, la capacité d'accueil de cet établissement sera portée à 700 élèves. Aménagements réalisés par restructuration dans l'existant.

Coût de l'opération : 650 000 €

Maitre d'œuvre : ADP Architectes.

- Études en cours.

Le collège de Montesoru à Bastia

Restructuration d'un atelier SEGPA en espace EPS (environ 200 m²) et aménagement dans le hall actuel du bâtiment principal d'un espace d'accueil pour les parents d'élèves.

Coût des travaux : 200 000 €

La cité scolaire du Fium'Orbu

Rénovation et extension cuisine et réfectoire

Coût de l'opération : 200 000 €

Maitre d'œuvre : Costantini Architecte.

- Marchés notifiés en juin 2021.
- Livraison prévue fin 2021.

Le collège Jean Nicoli de Pruprà

Création d'un nouveau bâtiment sanitaire

Coût de l'opération : 200 000 €

Maitre d'œuvre : Alt-Archi.

- Études en cours.
- Livraison prévue rentrée 2022.

Le Campus Agri U Rizzanese de Sartè

Construction d'un bâtiment de transformation charcuterie et fromage

Coût de l'opération : 2 100 000 €

Maitre d'œuvre : Silvy Architecte.

- Études en cours, PC délivré en juin 2021.
- Début des travaux, janvier 2022.
- Livraison prévue rentrée 2023.

1.3 LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES EPLE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée, la Collectivité a approuvé en 2016 un plan de mise en œuvre sur 9 ans, basé sur des hypothèses réalistes en matière d'investissement.

Ce plan, d'un montant global de 8.5 M€, est décliné successivement dans les plus grands établissements scolaires, puis de manière équilibrée dans les différents territoires de Corse de manière à couvrir rapidement les besoins en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite.

- Les marchés ont été notifiés fin juin pour la Cité Scolaire Fesch (voir ci-dessus).
- Les consultations travaux sont en cours pour la Cité Technique de Montesoru et la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte. Les travaux sont prévus pour 2021-2022.
- Les études sont en cours pour le lycée Jean-Paul de Rocca-Serra et la Cité Scolaire Pascal Paoli, les travaux sont prévus pour 2022.
- Les marchés de maîtrise d'œuvre sont en cours pour les autres EPLE concernés par l'Ad'AP, les travaux se réaliseront entre 2022 et 2025.

1.4 LE PLAN D'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BATIMENTS

Le Conseil exécutif de Corse a souhaité lancer rapidement un plan ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments dont la Collectivité est propriétaire.

À ce titre, les établissements scolaires du second degré constituent, par leur superficie globale, un enjeu fondamental de la réussite de ce plan. Les coûts énergétiques représentent par ailleurs un poste de dépense très conséquent au sein du budget des établissements qu'il convient de réduire par une meilleure gestion et d'adapter par des choix plus écologiques. Les projets en cours sont les suivants.

Le lycée agricole U Rizzanese de Sartè

Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments externat
Mise en place d'une chaufferie biomasse.

Coût de l'opération : 1 M€.

Le lycée Giocante de Casabianca

Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments externat.
Mise en place d'une chaufferie biomasse.

Coût de l'opération : à déterminer suite à l'étude AMO en cours.

Le collège du Fiumorbu /Lycée de la Plaine

Remplacement de la chaudière biomasse et adaptation aux puissances.

Coût de l'opération : 300 000 €.

Livraison effectuée en janvier 2021.

Le LP Jules Antonini

Rénovation complète de la chaufferie (chaudière biomasse et secours gaz, eau chaude sanitaire).

Coût de l'opération : 600 000 €

Consultation des entreprises en cours.

Travaux programmés de juin à septembre 2022.

Le lycée agricole de Borgu-Marana

Mise en place d'une chaudière biomasse.

Études en cours.

Le collège de Moltifau

Mise en place d'une chaudière biomasse.

Études en cours.

Le collège Giraud de Bastia

Réfection de la toiture du bâtiment B (plaques d'amiante), ailes Ouest et Sud.

Coût de l'opération : 300 000 €

Le collège Simon Vinciguerra de Bastia

Aménagement d'espaces pédagogiques à la suite des travaux du parking Gaudin et 1^{re} phase de ravalement de façades :

Coût de l'opération : 500 000 €

2. L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

Le numérique au sein des EPLE couvre aujourd'hui tous les domaines, tant pédagogiques qu'administratifs, et de communication. La crise sanitaire du printemps a confirmé l'importance des outils numériques et de la maîtrise de leur fonctionnement. La Collectivité de Corse entend accompagner cette transformation digitale au travers des 47 EPLE de Corse. Elle doit assurer la maintenance opérationnelle des infrastructures informatiques et notamment l'achat de matériels (logiciels compris) depuis 2013 et la loi « Peillon sur la Refondation de l'École ».

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse a soutenu les démarches initiées avec ses partenaires autour de la digitalisation notamment par l'achat de nouveaux matériels et le raccordement des EPLE au haut débit, en s'appuyant sur ses différentes ressources internes.

Pour répondre à cette problématique et dans un souci de cohérence et d'efficacité, la mission « aménagement numérique des EPLE » créée début 2020 a donc pour objectif de proposer une rationalisation de toutes les forces en présence à travers la création d'un futur service, puis de proposer une répartition des tâches à accomplir par le biais de conventions avec ses partenaires.

Cette mission a donc pour objectif à terme :

- d'inventorier et enregistrer les machines dans un outil dédié, de définir et rédiger des conventions avec les différents EPLE de Corse ;
- de gérer et superviser une plate-forme technique d'enregistrement et de traitement des demandes émanant des différents EPLE de Corse (équipe technique et/ou prestataire) ;
- de définir, concevoir et gérer les réseaux, les télécoms et leurs infrastructures ;
- de déployer et configurer des postes de travail, serveurs, copieurs...

Afin de mettre en place cette organisation, un travail prospectif a été engagé en mai 2020 avec l'assistance d'un consultant spécialisé. L'élaboration d'un Schéma d'Organisation du Numérique des EPLE à travers la mise en place d'une gestion de projet (comité de pilotage...) associant tous les partenaires apparaît indispensable pour la réussite de ce projet dont la construction définitive se déroulera au cours de l'année scolaire 2021-2022.

La mission « aménagement numérique des EPLE » dispose d'un budget 2021 propre en investissement de 1 700 000 € d'Autorisations de Programme et 900 000 € de Crédits de Paiement.

2.1 LES ACQUISITIONS DE MATÉRIEL

À titre indicatif, le parc informatique de tous les EPLE de Corse est évalué à près de 7500 machines (serveurs et ordinateurs), 300/400 imprimantes, 350 équipements réseau, 4000 tablettes...

En 2020, le budget consacré au renouvellement et à l'acquisition de nouveaux matériels (ordinateurs, vidéoprojecteurs...) s'est élevé à près d'1 million d'euros.

Des remplacements de serveurs (notamment pour la partie filtrage des accès) ont également été opérés à travers les différents EPLE pour un montant d'environ 31 000 €. Ces renouvellements se poursuivront afin d'anticiper les pannes et assurer le fonctionnement stabilisé des systèmes d'information des établissements. Une réflexion globale concernant la sécurité des accès sera prochainement engagée en collaboration avec l'académie de Corse. Une expérimentation devrait avoir lieu dans un établissement avant la fin de l'année 2021. Au cours de l'année scolaire et universitaire 2020-2021 deux opérations complémentaires ont également été menées.

- Au profit des élèves du conservatoire Henri Tomasi

La crise sanitaire a fait apparaître dans tous les établissements de Corse, écoles, collèges et lycées, la nécessité d'équipements numériques de manière à pouvoir assurer un enseignement à distance pour assurer au mieux la continuité pédagogique. Cela est bien évidemment le cas pour le Conservatoire de Corse musique, danse et art dramatique « Henri TOMASI », établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par le Ministère de la Culture et géré par un syndicat mixte présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Parce qu'il était essentiel de conserver un lien fort avec les élèves et de maintenir des cours de danse, musique ou formation musicale, le Conservatoire a mis en place l'enseignement à distance lors du premier confinement en mars 2020. La Collectivité de Corse, dans un plan ambitieux de développement de cet outil important pour le territoire, a décidé d'accompagner les enseignants, leur permettant ainsi d'assurer un suivi pédagogique afin que les élèves ne soient pas pénalisés dans leur formation artistique.

Les outils d'enseignement à distance n'ont pas vocation à remplacer le présentiel mais la crise actuelle nécessite le recours à de telles pratiques et, au-delà, ces équipements sont de toute évidence devenus incontournables ; les tablettes numériques autant que les TBI ou les ordinateurs, de même que les logiciels de réunions à distance, en font partie. Aussi, notre Collectivité a décidé de doter les enseignants de son Conservatoire de musique, danse et art dramatique d'un équipement de tablettes 4G réservé aux activités professionnelles.

Coût de l'opération : 16 000 €.

- Au profit des élèves des établissements du supérieur

L'Università di Corsica a mis en place l'enseignement à distance. La Collectivité de Corse, afin de lutter de façon active et ambitieuse contre la fracture numérique et permettre l'égal accès aux enseignements, a décidé d'accompagner les étudiants, leur permettant ainsi de suivre les cours et de ne pas être pénalisés dans la poursuite de leurs études. Les outils d'enseignement à distance n'ont pas vocation à remplacer le présentiel mais la crise actuelle nécessite le recours à de telles pratiques et des équipements de connexion internet sont de toute évidence devenus incontournables. Aussi, notre Collectivité a décidé de mettre à disposition des étudiants qui ne peuvent bénéficier de contrats d'abonnements personnels aux réseaux Internet, des boîtiers de connexion et les abonnements correspondants.

Coût de l'opération : 50 000 €.

2.2 LES INFRASTRUCTURES RÉSEAUX

L'infrastructure réseau des établissements nécessite également d'être modernisée. Nous avons décidé d'effectuer 3 audits sur 3 établissements critiques. Ces analyses se poursuivent et permettront de réinvestir ce secteur essentiel au bon fonctionnement du système d'information des EPLE.

Le coût de la prestation est d'environ 12 000 €.

2.3 LES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE SANITAIRE

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de l'enseignement à distance, mais aussi celle des outils numériques dont peuvent disposer les élèves à leur domicile, plus particulièrement les matériels de type tablettes ou ordinateurs portables, mais aussi les connexions internet. Si la majeure partie des élèves est correctement équipée, un nombre de foyers non négligeable ne possèdent pas ou incomplètement les outils leur permettant de bénéficier à domicile de l'indispensable continuité pédagogique imposée par le confinement. Face à cette véritable fracture numérique, la Collectivité de Corse a souhaité être réactive et permettre à tous les élèves de disposer de conditions d'enseignement identiques. Les différentes initiatives de la Collectivité de Corse ont été les suivantes.

- Répondre favorablement aux autorités académiques afin que les matériels disponibles puissent être répartis entre différents établissements en fonction des besoins identifiés.
- Autoriser les chefs d'établissement à mettre à disposition des familles les matériels nécessaires.
- Participer à la configuration des matériels si nécessaire à travers l'engagement des agents de l'équipe mobile informatique.
- Réaliser des commandes supplémentaires ou attribuer éventuellement des subventions dédiées aux EPLE qui en feront la demande.
- Mettre gratuitement à la disposition de chaque élève ne disposant pas de connexion à internet à leur domicile un dispositif leur permettant de se connecter au réseau.

Le besoin exprimé par les chefs d'établissement a été de 334 cartes SIM répartis de la façon suivante :

- 76 pour les EPLE du Pumonti,
- 158 pour les EPLE du Cismonti,
- 100 pour l'Università di Corti

Les boîtiers Airbox distribués au printemps 2020 (premier confinement) ont pu être réutilisés avec les nouvelles cartes SIM. Les abonnements ont été fournis par l'opérateur SFR, dans le cadre de la mutualisation du Marché de téléphonie mobile géré par la Direction du Digital et des Systèmes d'Information.

La livraison a été organisée, en collaboration avec les chefs d'établissement, la C et l'académie :

- à Aiacciu pour le secteur d'Aiacciu et Grand Sud,
- à Corti pour le secteur de Bastia, la Plaine Orientale, la Balagne et le Cortenais.

Les 400 cartes SIM (334 distribués) ont été mises à disposition gratuitement, les abonnements 50 Go représentent coût global mensuel de 4 000 €, avec une durée d'engagement d'un an minimum. Les incertitudes concernant les scénarios retenus pour la mise en œuvre du protocole sanitaire lors de la rentrée scolaire pourraient nécessiter un prêt complémentaire d'abonnements.

Le coût global de ce dispositif est de 48 000 €.

S'agissant du réseau haut débit des EPLE mis à disposition des collèges et des lycées, le réseau s'avère bien dimensionné et très stable depuis le début du confinement. Nos équipes en assurent le suivi quotidiennement afin de prévenir toute difficulté.

Concernant l'Espace Numérique de Travail/LEIA, une cellule de crise chargée spécifiquement du maintien en conditions opérationnelles de l'ENT et de sa montée en charge (organisation de nombreux webinaires, suivi des serveurs et veille des connexions) a été mise en œuvre dans le cadre du PCA de notre Collectivité.

L'espace ENT de notre opérateur ITS LEARNING n'a pas connu de coupure franche. Toutefois, au début de la crise de 2020, les serveurs de l'ENT Corse (basés à OSLO) ont été saturés du fait de connexions simultanées dans les premiers jours de confinement. Ce phénomène a été jugulé par un meilleur cadencement de l'activité pédagogique, mais aussi par une mise à jour des serveurs dont la capacité a été augmentée. Il faut noter en la matière la bonne réactivité de notre prestataire.

A titre d'information, le premier jour du deuxième confinement, l'ENT a enregistré 80 000 connexions correspondant à seulement 4% des capacités des serveurs du prestataire ITS LEARNING.

2.4 LE PROGRAMME NUMÉRIQUE ÉDUCATIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Si le maintien en conditions opérationnelles et la modernisation des matériels et des infrastructures constituent la mission principale de la Collectivité, plusieurs actions complémentaires seront menées au cours de la nouvelle année scolaire.

- La convention « Hybridation de l'Enseignement en Lycées »

Une convention avec l'État a tout récemment été signée pour une participation à hauteur de 76 000 € qui va permettre d'équiper les salles de classe des lycées (enseignement général et technologiques et lycées professionnels) en matériels pour l'hybridation des enseignements avec les services et ressources numériques nécessaires. Le coût global de ce projet est estimé à 152 000 €.

- L'appel à projets « e-Cullegiu 2020 »

Une convention avec l'État qui participe à hauteur de 335 000 € permet d'une part pour les collèges concernés par le plan « tablettes numériques » de compléter les besoins en équipements numériques en adéquation avec les projets d'établissements (tablettes individuelles, classes nomades) et, d'autre part d'élargir la dotation à l'ensemble des collèges du territoire par le biais d'un appel à projets numériques en développant l'usage des classes mobiles. Le coût global de ce dispositif évalué à 670 000 € sera intégré au plan prévisionnel 2021.

- Les nouveaux marchés informatiques

Le marché informatique 2016 -2020 concernant l'achat de matériels bureautiques est terminé depuis le 01 Janvier 2021. Une mutualisation de tous les achats sera opérée dans les prochaines semaines avec la Direction du Digital et des Systèmes d'Information. Ce sera l'occasion pour la Collectivité de Corse de prendre en compte notamment :

- la livraison et l'installation sur site ;
- un délai d'intervention à distance ou sur site à 24 h ;
- les évolutions techniques en adéquation avec les nouveaux référentiels, mais aussi les besoins pédagogiques au profit des élèves et de leurs enseignants ;
- une plus grande souplesse dans le choix des équipements, en intégrant notamment les ordinateurs portables, les tablettes ;
- la possibilité d'intégrer des tableaux numériques, des vidéoprojecteurs interactifs, la visioconférence...

Ces données seront cependant affinées après finalisation de l'étude par les services et la capacité budgétaire de la Collectivité.

L'objectif est de maintenir un taux de remplacement des ordinateurs autour de 1000 postes par an et d'intégrer en compléments les évolutions technologiques.

- Une réorganisation des ressources humaines et une nouvelle gestion des équipements et des infrastructures.

Pour assurer le maintien en conditions opérationnelles des réseaux et du parc informatique des EPLE, la Collectivité de Corse dispose d'une Équipe Mobile d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT) constituée de 6 adjoints techniques informatiques et de 5 CDD.

Ces agents sont mis à la disposition des 47 établissements. Ils sont répartis sur tout le territoire insulaire, mais localisés au sein d'un établissement

Avec la crise du Covid-19, le numérique est devenu une priorité, cette réorganisation devient donc encore plus urgente pour faire face aux défis de demain.

La première étape pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet consistera réorganiser progressivement la gouvernance et les modalités de gestion des équipements et des infrastructures.

3. LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Collectivité de Corse dispose d'un bloc de compétences en matière d'éducation au terme de l'article L4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ses attributions touchent à la fois au financement du fonctionnement des EPLE et des établissements privés, à la tarification et aux modalités de fonctionnement des services de restauration et d'hébergement, à l'implantation des postes d'agents techniques territoriaux, aux conventionnements et à l'attribution des logements de fonction.

Le budget primitif 2021 consacré au fonctionnement des EPLE et des établissements privés s'élève à 7 700 000 € en Autorisations d'Engagement et 7 800 000 € en Crédits de Paiement. Il est en augmentation de 1.7 % par rapport à 2020.

Dans ce contexte les objectifs sont les suivants.

3.1 GARANTIR LE CARACTÈRE ÉQUITABLE DE L'ATTRIBUTION DES MOYENS FINANCIERS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS.

Les dotations globales de fonctionnement.

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement matériel et pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement et alloue chaque année une dotation globale de fonctionnement (DGF) visant à assurer la viabilisation, le maintien en sécurité, l'entretien et l'achat des fournitures et petits matériels pédagogiques.

Le montant des dotations globales de fonctionnement (DGF) calculées sur la base d'un barème voté en Assemblée de Corse s'élève pour l'année 2021 à 5 947 550 € et sera de 6 261 722€ pour 2022.

Le choix a été fait pour l'année 2022 de suspendre la démarche d'écrêtement des dotations engagée depuis 2008 par la Collectivité sur la base de leur niveau de leur fonds de roulement : la dotation de fonctionnement initiale est diminuée pour les EPLE disposant d'un fonds de roulement élevé.

En 2022, le montant total des réfections sur l'ensemble des EPLE aurait dû s'établir à 397 614 €.

Cependant au vu du contexte actuel très particulier, le fonctionnement des établissements a été bouleversé par la pandémie de la COVID 19. Cette crise sanitaire a eu des conséquences ambivalentes au niveau financier, freinant certaines dépenses et en occasionnant d'autres. De nombreux reports de charges 2020 sur l'année 2021 ont faussé le montant des fonds de roulement. Le maintien de l'écrêtement des DGF, au regard de ce fonctionnement en mode dégradé dont la durée reste indéterminée puisque lié à cette pandémie, pose question. C'est pourquoi il a été proposé de ne pas procéder à l'écrêtement des DGF.

Les attributions de subventions complémentaires de fonctionnement.

En fonction des demandes justifiées des EPLE, la Collectivité attribue des subventions complémentaires de fonctionnement ponctuelles.

Ainsi, au cours de ces deux années 2020 et 2021, très particulières du fait du contexte sanitaire, la Collectivité de Corse a proposé aux EPLE de les accompagner dans la mise en place du protocole sanitaire grâce à l'attribution de subventions exceptionnelles COVID de fonctionnement d'un montant total de 532 659 € en 2020 et de 231 949 € pour le premier semestre 2021. Ceci dans le but de financer les dépenses supplémentaires spécifiquement liées aux mesures sanitaires. (43 établissements ont bénéficié de cette subvention exceptionnelle COVID-en 2020 et 30 pour le premier semestre 2021)

D'autre part, des subventions complémentaires de fonctionnement ont également été attribuées au regard de difficultés particulières rencontrées par 16 EPLE pour un montant total de 595 450 € en 2020 et 219 972 € pour le premier semestre 2021.

La collectivité a également, en raison de travaux impliquant la fermeture de l'internat, prévu une subvention d'un montant de 300 000 € pour le lycée professionnel maritime Jacques FAGGIANELLI afin de participer au relogement et au transport des internes.

Subventions complémentaires 2020 – 2021 (1^{er} semestre 2021) – Lycées

ÉTABLISSEMENT	VILLE	2020		2021	
		Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires	Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires
EREA	AIACCIU	3 401 €		2 000 €	
Liceu agricolu di BORGU-MARANA	BORGU	4 000 €			
Liceu di BALAGNA	LISULA	7 000 €			
Liceu di FIUMORBU	I PRUNELLI DI FIUMORBU	36 760 €			
Liceu FESCH	AIACCIU	10 000 €		5 000 €	
Liceu FINUSELLU	AIACCIU	10 000 €	25 000 €	9 000 €	40 000 €
Liceu Fred SCAMARONI	BASTIA	30 000 €	50 000 €		
Liceu Georges CLEMENCEAU	SARTE	7 000 €	52 000 €		
Liceu GIOCANTE DE CASABIANCA	BASTIA	51 000 €		20 000 €	
Liceu JEAN NICOLI	BASTIA	25 000 €		15 000 €	
Liceu JULES ANTONINI	AIACCIU		123 340 €	3 000 €	
Liceu LAETITIA BONAPARTE	AIACCIU	15 067 €			
Liceu marittimu JACQUES FAGGIANELLI	BASTIA	4 000 €	183 692 €	5 800 €	142 972 €
Liceu PASQUALE PAOLI	CORTI	20 635 €		16 306 €	17 000 €
Liceu Jean Paul de ROCCA SERRA	PORTIVECHJU			10 000 €	
Liceu Paul VINCENSINI	BASTIA	50 000 €	50 000 €		

Subventions complémentaires 2020 – 2021 (1er semestre 2021) – Collèges

ÉTABLISSEMENT	VILLE	2020		2021	
		Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires	Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires
Cullegghju ARTHUR GIOVONI	AIACCIU	4 500 €	6 854 €	7 500 €	
Campus Agri Corsica	SARTE	20 000 €		11 000 €	
Cullegghju BONIFAZIU	BONIFAZIU	4 000 €		5 000 €	
Cullegghju BOROSI	VICU	24 810 €	9 924 €	32 782 €	
Cullegghju di BALEONE	SARRULA E CARCUPINU	4 000 €		7 000 €	
Cullegghju di BIGUGLIA	BIGUGLIA	6 231 €		1 356 €	
				9 000 €	
Cullegghju di MOLTIFAU	MOLTIFAU	2 800 €		2 855 €	17 000 €
Cullegghju di MONTESORU	MONTESORU	14 800 €		10 000 €	
Cullegghju di PURTICHJU	PURTICHJU	30 404 €		3 200 €	
Cullegghju di STILETTU	AIACCIU	5 213 €	17 640 €		
Cullegghju di U CAPU	LURI	11 973 €	15 000 €	4 500 €	
Cullegghju du TARAVU	PITRETU	8 500 €	12 000 €	3 350 €	
Cullegghju FESCH	AIACCIU	1 200 €		5 000 €	
Cullegghju GIRAUD	BASTIA	11 605 €			
Cullegghju HENRI TOMASI	A PENTA DI CASINCA	10 600 €	25 000 €	4 200 €	
Cullegghju JACQUES DE ROCCA SERRA	LIVIA	1 800 €	8 000 €		
Cullegghju Jean NICOLI	PRUPIA	5 000 €	10 000 €	5 000 €	
Cullegghju ST JOSEPH	BASTIA	33 352 €			
Cullegghju VINCIGUERRA	BASTIA	7 000 €	3 000 €	5 000 €	3 000 €
TOTAL COLLÈGES et LYCÉES		532 659 €	595 450 €	231 949 €	219 972 €

Le financement des établissements privés et les forfaits d'externat

L'article L442-9 du Code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. La Collectivité de Corse est dans l'obligation de verser deux contributions.

La première contribution est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public.

La seconde, issue de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non-enseignants afférentes à l'externat des collèges et des lycées dans le public.

Par délibération n°2010/112AC en date du 27 juillet 2010, l'assemblée a approuvé les modalités d'attribution de ces deux forfaits.

À ce titre la Collectivité de Corse a versé aux établissements privés en 2020 la somme **de 536 083€**.

Le calcul des forfaits d'externat constitue un exercice techniquement complexe pour toutes les collectivités. Toute la difficulté réside dans le choix des dépenses de fonctionnement à intégrer dans l'assiette du forfait. Cet exercice nécessaire s'avère délicat dans la mesure où le cadre juridique est peu explicite. L'ancienneté de la délibération fixant les modalités d'attribution impose un nécessaire changement.

Les perspectives

- **Refonte du barème de calcul des DGF** afin de créer un nouveau mode de calcul individualisé par EPLE est en cours et doit aboutir à la présentation d'un rapport en juin 2022.
- **Refonte du calcul des forfaits d'externat** afin de mettre en place de nouvelles grilles de calcul est en cours et doit aboutir à la présentation d'un rapport en juin 2022.

3.2 GARANTIR L'ACCÈS DES ÉLÈVES À LA RESTAURATION ET L'HÉBERGEMENT

Dans le cadre de ses compétences et missions en matière de restauration et d'hébergement, la Collectivité de Corse définit annuellement les modalités d'exploitation, les tarifs et les priorités de ces services dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). La Collectivité de Corse dispose donc dans ce domaine d'une compétence générale, (Article 82 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et décret n° 2006-753 du 29 juin 2006).

Afin de garantir la réduction des inégalités de tarifs constatés sur le territoire, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une logique d'harmonisation progressive des tarifs pratiqués pour les élèves.

L'objectif est maintenant de fixer un tarif unifié sur l'ensemble du territoire en prenant en compte l'intégration de l'achat de produits locaux ou bio.

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire, il a été décidé **de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2022**.

La Collectivité de Corse a pour ambition de développer pour l'ensemble des EPL du territoire l'approvisionnement des restaurants scolaires en circuits courts et locaux. Pour atteindre cet objectif, une étude qualitative des repas devra être engagée qui permettra également de dégager le coût réel « assiette » indépendamment du coût « repas ». Une cartographie de la réalité territoriale pourra ainsi être dégagée.

Un nouveau cadrage budgétaire abondant le poste achat de denrée pourrait constituer une première étape de mise en place de ce projet.

La Collectivité de Corse accompagnera dans ce cas les familles pour compenser un éventuel surcoût lié à l'achat de produits locaux ou bio en développant **un dispositif d'aide sociale territoriale**.

Pour la deuxième année continuité du projet « **Da l'ortu à u piattu** », vers un système alimentaire durable au sein d'un territoire pour approvisionner la restauration collective » projet porté par le CAMPUS CORSIC'AGRI BORGIO MARANA. Les cantines des collèges de Biguglia et de Lucciana y participeront également.

Ce projet à vocation pédagogique est un projet dit « pilote ». Il doit permettre de construire une véritable démarche globale et cohérente favorisant les circuits courts et la lutte contre le gaspillage, associant les agriculteurs et les filières à la démarche.

Pour réaliser ce projet, d'un cout total de près de 560 000 €, le CAMPUS CORSIC'AGRI BORGIO MARANA a sollicité un soutien de la Collectivité de Corse à hauteur de 456 500 € dont 196 500 € en fonctionnement et 260 000 € en investissement sur deux années.

Cette étude expérimentale à vocation pédagogique sera vouée à être développée sur une plus large échelle territoriale.

Les perspectives

- **Établir** une tarification de restauration et d'hébergement unique fixée par la Collectivité.
- **Redéfinir** les modalités d'exploitation des services de restauration et d'hébergement.
- **Écrire** un règlement territorial de la restauration et de l'hébergement.
- **Créer** une aide sociale territoriale de restauration et d'hébergement.

3.3 GARANTIR LE CARACTÈRE ÉQUITABLE DE L'ATTRIBUTION DES MOYENS HUMAINS (PERSONNELS ATTEE)

La loi du 13 août 2004 a transféré les missions d'accueil, de restauration d'hébergement, d'entretien général et technique des EPLE à la Collectivité de Corse qui, en vertu de cette disposition, alloue aux EPLE les moyens humains leur permettant de fonctionner.

523 postes d'agents de la Collectivité de Corse existent actuellement. Ces agents exercent, des missions d'accueil, de restauration, de nettoyage et d'entretien général et technique dans les EPLE.

Pour rappel, la Collectivité de Corse a créé :

- 7 postes en 2018 ;
- 14 postes en 2019 qui a été une année très particulière avec deux événements majeurs : l'ouverture du nouveau collège du Stiletto et la nouvelle sectorisation ;
- 9 postes en 2020.

Sur le site de l'ancien collège des Padule qui continue à accueillir à la rentrée 2021 plusieurs sections du lycée Jules Antonini sinistré lors de l'épisode orageux de juin 2020, le besoin occasionnel a été reconduit pour y exercer les fonctions d'accueil pendant la durée des travaux.

Les perspectives

- **Réviser** les modalités d'attribution des moyens humains (ATT) aux EPLE dans les domaines de l'accueil, la restauration, l'entretien.

3.4 GARANTIR LE FONDEMENT JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION ET DU CONVENTIONNEMENT

En application de la loi de Décentralisation du 22 juillet 1983, le décret n°86-428 du 14 mars 1986, la Collectivité de Corse assure la gestion domaniale des 243 logements des EPLE.

En effet, les EPLE sont généralement pourvus d'un parc de logements qui peuvent être attribués à certaines catégories de personnels et selon plusieurs types de concession.

Ces catégories de personnels concernées ainsi que les types de concessions et les modalités d'attribution sont fixées par les textes et par les délibérations de la Collectivité de Corse.

Sur le plan de la procédure, les logements sont concédés par une décision du Président du Conseil Exécutif de Corse aux personnels qui occupent les emplois dont la liste est arrêtée pour chaque EPLE par une délibération de la Collectivité de Corse prise sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement.

Les perspectives

Présentation d'un rapport devant l'Assemblée de Corse qui permettra :

- de fixer les conditions d'attribution des logements au regard des différents régimes juridiques d'occupation ;
- d'affecter les logements selon les fonctions exercées ;
- de définir et distinguer les régimes applicables aux personnels d'État et de la Collectivité de Corse ;
- de définir les contreparties imposées aux bénéficiaires des concessions de logement ;
- de réécrire les conventions.

4. L'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le programme d'équipement proposé pour les EPLE, est marqué par la poursuite de deux objectifs forts dans le contexte éducatif actuel.

Objectif 1. Prendre en compte la spécificité des établissements tout en assurant l'égalité de traitement des élèves sur le territoire. La Collectivité de Corse s'engage à travers la mise à disposition de biens d'équipements généraux, techniques, scientifiques et pédagogiques, à offrir à tous les élèves, à tous ses agents ainsi qu'à la communauté éducative les conditions de travail optimales.

Objectif 2. Assurer les conditions de travail de la communauté éducative et des élèves grâce à la qualité de l'accueil et au respect des règles d'hygiène et de sécurité. L'élaboration du programme d'équipement des EPLE est guidée prioritairement par la volonté de veiller à la conformité des équipements aux normes de sécurité et de remplacer les matériels vétustes ou non conformes ou devenus dangereux.

2 300 000 € d'AP et 1 900 000 € de CP ont été votés au budget primitif 2021.

Les coûts liés aux dépenses supplémentaires font l'objet d'une demande à l'occasion du vote du budget supplémentaire.

4.1 LE PROGRAMME GÉNÉRAL D'ÉQUIPEMENT

Les demandes d'équipements généraux, techniques et scientifiques exprimées par les EPLE se répartissent comme suit :

Nature des équipements	Equipements retenus
Matériel d'entretien	77 910 €
Matériel pédagogique	188 640 €
Mobilier salle de cours dont CDI	299 590 €
Mobilier administration	108 500 €
Restauration / Hébergement	109 000 €
Total	783 640€

Les équipements destinés à assurer un accueil de qualité pour les élèves et la communauté éducative dans les établissements permettent l'acquisition nouvelle ou le renouvellement des mobiliers, des matériels d'entretien, de restauration et d'hébergement dans le respect des normes en vigueur. Ces équipements répondent à l'objectif permanent d'amélioration de la qualité des repas, du service rendu aux usagers des EPLE, des réfectoires et des internats ainsi que des conditions de travail des agents de la Collectivité. Pour les équipements de cuisine, des demandes complémentaires peuvent être satisfaites au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) en tenant compte des priorités exprimées par les établissements, des crédits disponibles, et de la nature urgente du besoin (panne, casse, ...).

Les biens d'équipements pédagogiques, en filière générale et technologique comme en filière professionnelle, doivent répondre aux renouvellements et nouvelles acquisitions au regard des réformes et des référentiels réguliers.

4.2 LE PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRE D'ÉQUIPEMENT

Certaines demandes plus spécifiques font l'objet d'un programme supplémentaire et ce à différents titres.

L'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité.

- Cullegghju Camille Borossi – Vicu : dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement « un fruit avant midi », un fruit frais est proposé aux élèves tous les matins. Un fruit pressé peut être proposé le mercredi matin en raison de la plus grande disponibilité des agents n'ayant pas de restauration le midi : acquisition d'un extracteur de jus électrique professionnel aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Cullegghju di u Stilettu - Aiacciu : les agents rencontrent des difficultés quotidiennes concernant la manutention des poubelles. En effet, la CAPA ne les récupère pas à l'endroit prévu lors de la construction et le passage par une rampe très pentue ne permet pas de garantir la sécurité des agents : acquisition d'un tracteur de transport des conteneurs.
- Cullegghju Saint Joseph - Bastia : depuis septembre 2020, il est impossible de recharger les batteries du véhicule GOUPIL. Le coût de réparation est estimé à 6 000 € pour un véhicule qui s'avère inadapté au site et au transport de marchandises lourdes : acquisition d'un véhicule de service.

Les travaux d'aménagement ou de restructuration des bâtiments d'enseignement

- Cullegghju di Purtichju : Les travaux de reprise des locaux de cuisine nécessitent la mise en place de rangements supplémentaires pour le rangement des denrées alimentaires : acquisition de rayonnages intérieurs et extérieurs.

La création ou rénovation de sections d'enseignement

- Liceu Laetitia Bonaparte – Aiacciu : la rénovation du BTS SIO « services informatiques aux organisations » a été mise en œuvre lors de la rentrée scolaire 2020 et nécessite la mise à niveau des équipements du laboratoire SIO, coûteux et spécifiques, pour répondre au référentiel des compétences : aide d'équipement sur 3 ans.
- Cullegghju di Lucciana-Mariana – Lucciana : la création d'une section sportive scolaire futsal et football féminin pour un effectif de 15 élèves nécessite l'acquisition de matériel de sport complémentaire.
- Cullegghju Giraud – Bastia : la création à la rentrée scolaire de deux classes à horaires aménagés « théâtre » (CHAT), en partenariat avec le Conservatoire de Corse « Henri Tomasi » et la proximité du théâtre de Bastia permet d'envisager une logistique et une aide d'équipement réduites.
- EREA - Aiacciu : la création d'un CAP « jardinier paysagiste » nécessite l'acquisition de matériel d'entretien à vocation pédagogique.

- Liceu Paul Vincensini – Bastia : L'ouverture d'une classe de terminale bilingue langue corse et scientifique nécessite l'acquisition de matériel pédagogique en « sciences de la vie et de la terre » La mise en œuvre du nouveau référentiel du BTS Electrotechnique nécessite l'acquisition de matériel pédagogique spécifique pour un montant de 21 200 €.

Les actions de sensibilisation à la culture scientifique

Les Trophées scientifiques organisés au sein des collèges et lycées de Corse volontaires devaient se dérouler les 8 et 9 avril 2021. Après l'annulation de cet événement en 2020 en raison de la pandémie de Covid19 et la fermeture des établissements, les services ont anticipé, en collaboration avec les EPLE, une organisation des ateliers en visioconférence. Cependant, les dernières décisions nationales de fermetures de tous les établissements scolaires du second degré au moins jusqu'au 3 mai 2021 ne permettent pas de reprogrammer cette opération à une date certaine. En revanche, le matériel numérique acquis par la Collectivité de Corse sera utilisé dans le cadre d'actions de sensibilisation et de médiation en matière de culture scientifique, au travers d'événements tels que les Trophées scientifiques, mais aussi la Fête de la Science et autres actions. Ce matériel n'est bien évidemment pas dédié à un EPLE mais a vocation à être mis à disposition de chaque établissement qui en aura une utilité ponctuelle. Ces manifestations nécessitent l'acquisition de 8 caméras numériques et accessoires.

Le coût global de ce dispositif est évalué à 343 350 €.

4.3 LE SIMULATEUR « SALLE DES MACHINES » DU LICEU MARITTIMU JACQUES FAGGIANELLI

La rénovation du bâtiment du lycée maritime et aquacole de Bastia a permis l'acquisition, pour l'année scolaire 2019-2020, d'un simulateur navigation et manœuvre Le coût de ce projet est de plus de 320 000 € (simulateur et mobilier). De plus, un marché a été lancé en début d'année 2021 pour l'acquisition d'un simulateur machines répondant aux référentiels. L'analyse des candidatures et offres est en cours et sera présentée en commission d'appel d'offre dès la rentrée pour une réalisation durant l'année scolaire.

Ces investissements répondent aux derniers référentiels et offrent aux élèves la meilleure formation maritime en adéquation avec les attentes des professionnels, au plan local, national, voire international.

Les simulateurs répondent à toutes les exigences de cours et formations dispensées dans le LPMA en CAP, BEP, BAC PRO et formation continue, mais aussi dans la perspective des cursus supérieurs comme les BTS et diplômes supérieurs pour lesquels les demandes d'ouverture sont en cours d'instruction.

Le coût global de ce dispositif est évalué à 500 000 €.

4.4 L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES POUR TOUS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES DE CORSE

La loi n°2018-527 du 28 juin 2018 et son Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 sont intervenus dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque par l'usage d'un matériel de défibrillation. Ce dernier texte a précisé les

caractéristiques, les modalités d'installation et a désigné les catégories d'établissements recevant du public devant obligatoirement disposer de ce matériel.

Au regard de la date butoir du 1^{er} janvier 2022 imposant que toutes les catégories d'établissements devront être équipées d'un dispositif de défibrillation automatisé externe, la Collectivité de Corse a réalisé une étude sur la situation des établissements scolaires du second degré en matière d'équipement de défibrillation, et ce afin de mettre en œuvre une politique volontariste de dotation, de remplacement et d'entretien de ces matériels.

Les résultats de l'audit initié en début d'année 2021 ont confirmé la nécessité de lancer une opération d'envergure permettant :

- d'uniformiser au niveau qualitatif le parc des défibrillateurs en dotant dans les 47 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) d'un matériel fiable, récent et conforme aux normes édictées par le décret (ceci pour remédier au résultat mitigé de l'audit, Établissements non dotés ou disposant d'un matériel vieillissant, non conforme ou non correctement installé) ;
- d'organiser une planification ordonnée et pertinente de l'entretien de ces matériels au sein des établissements. Ce dispositif permettra ainsi de sécuriser efficacement et durablement le parc des collèges et lycées dont la Collectivité de Corse a la responsabilité.

Le coût global de ce dispositif est évalué à 120 000 €.

4.5 PERSPECTIVES

Les principaux axes de travail pour l'année scolaire 2021-2022 seront les suivants.

- Audit et amélioration du parc automobile.
- Généralisation de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation.
- Convention pluriannuelle d'équipement des établissements pénitentiaire pour l'enseignement secondaire.
- Convention pluriannuelle d'équipement des établissements privés d'enseignement secondaire.
- Rationalisation des moyens financiers par la mise en œuvre d'une politique d'achat optimale des équipements mobiliers et pédagogiques des EPLÉ.
- Création d'une base de données de l'inventaire des EPLÉ.
- Modernisation des relations avec les EPLÉ à travers le déploiement d'un applicatif informatique de remontée des besoins et projets pluriannuels.

5. LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

Au regard des compétences exercées par la Collectivité de Corse, les actions prioritaires se déclinent en 5 axes :

- l'offre de formation en collège et en lycée ;
- une réflexion d'ensemble élargie à la carte des formations professionnelles ;
- l'accompagnement éducatif ;
- le projet d'implantation d'un nouvel établissement ;
- La langue corse.

Le budget 2021 est constitué 1 480 000 € en Autorisations d'engagement et 920 000 € en crédits de paiement.

5.1 UNE OFFRE DE FORMATION EN COLLÈGE ET EN LYCÉE ENRICHIE À LA RENTRÉE 2021

L'évolution de la structure pédagogique des établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées) résulte :

- des demandes des établissements (suites de scolarité et créations de nouvelles sections) ;
- des évolutions règlementaires (réforme du lycée et rénovations de diplômes).

Aussi, pour cette rentrée 2021, la modification de la structure pédagogique se traduit par les mesures ci-après, et ce conformément à la délibération n° 20/186 CP de la commission permanente du 17 décembre 2020.

➤ En matière de poursuites de scolarité

- Ouverture à la rentrée 2021 d'une classe de **4ème Langues d'Europe et Education au Développement Durable (CLEDD)** - Cullegiu di SAN FIURENZU - Maria Ghjentele (Collège Maria Ghjentele - San Fiorenzu).
- Ouverture à la rentrée 2021 de la classe de **4ème CHAM** (Classes à horaires aménagés musique) - Cullegiu di CALVI Jean-Félix ORABONA (Collège Calvi).
- Ouverture à la rentrée 2021 de la classe de **3ème CHAM** (Classes à horaires aménagés musique) - Cullegiu di CALVI Jean-Félix ORABONA (Collège Calvi).
- Ouverture à la rentrée 2021 de la **2nde année du BTS maintenance des systèmes, option B systèmes énergétiques et fluidiques** - Liceu Prufiziunale Jules ANTONINI (Lycée professionnel Jules ANTONINI - Aiacciu).
- Ouverture à la rentrée 2021 de la classe de **2nde année de CAP Production et service en restaurations** (rapide, collective, cafétéria - ancien CAP Agent Polyvalent de restauration) - EREA Aiacciu (EREA Sanguinaires - Aiacciu).

➤ En matière d'ouvertures de sections

A/ Les créations de sections nouvelles en collège

- Création à la rentrée scolaire 2021, d'une Classe de **6ème à Horaires Aménagés « Théâtre » (CHAT)** - Cullegiu GIRAUD (Collège GIRAUD - Bastia).
- Création à la rentrée scolaire 2021, d'une Classe de **3ème à Horaires Aménagés « Théâtre » (CHAT)** - Cullegiu GIRAUD (Collège GIRAUD - Bastia).
- Création à la rentrée scolaire 2021 d'une **section sportive scolaire futsal et Football féminin** pour les élèves des **classes de 6ème, 5ème et 4ème** - Cullegiu di LUCCIANA (collège Lucciana - Bastia).
- Création à la rentrée scolaire 2021 d'une classe de **6ème SEGPA** (section d'enseignement général et professionnel adapté) - Cullegiu di PRUPIA Jean Nicoli (Collège de Prupia).
- Création à la rentrée scolaire 2021, d'une classe de **5ème SEGPA** (section d'enseignement général et professionnel adapté) - Cullegiu di PRUPIA Jean Nicoli (Collège de Prupia).

B/ Les créations de sections nouvelles en lycées et lycées professionnels :

- Ouverture à la rentrée 2021 d'un **CAP jardinier paysagiste EREA** (Aiacciu).

C/ cas particulier

- L'ouverture à la rentrée 2021 du **BTS Pêche et gestion de l'environnement marin (1ère et 2nde année)** au Liceu marittimu di Bastia (Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Bastia « Jacques Faggianelli ») votée par la commission permanente de l'AC le 17.12.2020 (Cf. Délib N° 20/186 CP) pour la rentrée de sept 2021 a dû être différée faute de moyens d'enseignements supplémentaires accordés par le ministère de la Mer pour la rentrée 2021.

➤ Au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée et de la voie professionnelle à la rentrée 2021

L'année scolaire 2021-2022 est la dernière étape du déploiement de la transformation de la voie professionnelle pour le nouveau baccalauréat professionnel. Il s'agit de la 3ème et dernière phase de mise en place de classes de secondes professionnelles communes à plusieurs BAC (actée par délibération n° 20/186 CP du 17.12.2020).

- Mise en place d'une classe de 2nde professionnelle commune à la famille des **métiers du numérique et de la transition énergétique** pour les 6 bacs professionnels suivants: ① MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS // ② TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES // ③ TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR // ④ SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION À SURETÉ ET SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE // ⑤ SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION B AUDIOVISUELS RÉSEAU ET ÉQUIPEMENT DOMESTIQUES // ⑥ SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION C RÉSEAUX INFORMATIQUES ET SYSTÈMES COMMUNICANTS.
- Mise en place d'une classe de 2nde professionnelle commune à la famille des **métiers de la Maintenance des matériels et des véhicules**, 1 seul bac est

concerné en Corse : le bac pro VÉHICULES OPTION À VOITURES PARTICULIÈRES.

- Mise en place d'une classe de 2nde professionnelle commune à la famille des **métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées**, 1 seul bac est concerné en Corse : le bac pro MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION CONNECTÉS.

➤ **Enfin, cinq diplômes technologiques et professionnels font l'objet d'une rénovation** et voient leur référentiel adapté *(par les Commissions Consultatives Professionnelles _CPC)* afin de mieux répondre aux évolutions des métiers et qualifications du monde professionnel :

- ① BAC PRO MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS
- ② BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS OPTION B SOLUTIONS LOGICIELLES ET APPLICATIONS MÉTIERS
- ③ BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS OPTION A SOLUTIONS D'INFRASTRUCTURE, SYSTÈMES ET RÉSEAUX
- ④ BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES
- ⑤ BTS TOURISME

Rappel : Concernant la rentrée 2020 la liste était la suivante :

- CAP Production et service en restauration (rapide, collective, cafeteria) ;
- CAP Equipier polyvalent du commerce ;
- BAC PRO Conduite et gestion des entreprises maritimes – pêche ;
- BAC PRO Electromécanicien marine ;
- BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ;
- BAC PRO Animation - enfance et personnes âgées ;
- BTS Electrotechnique.

5.2 UNE RÉFLEXION D'ENSEMBLE ÉLARGIE À LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a démontré l'urgence d'anticiper les mutations économiques. Dans le cadre de la réflexion menée lors de l'élaboration du plan de relance « Salvezza et Rilanciu » de la Collectivité de Corse, plusieurs filières stratégiques ont été identifiés comme le numérique, la transition écologique, le sanitaire et social, le tourisme ou l'agriculture et les industries agroalimentaires.

L'objectif est donc de définir les futures cartes des formations professionnelles, de l'infra-bac au supérieur, en parcours initial et continu. Ces formations de devront être complémentaires et devront répondre aux besoins avérés du territoire tout particulièrement en termes de développement et d'employabilité.

Pour l'enseignement secondaire, l'année scolaire 2021-2022 doit permettre l'organisation d'une véritable réflexion sur les formations professionnelles dispensées dans les lycées de Corse afin d'orienter les compétences des jeunes vers les nouveaux besoins de l'économie corse.

Ce travail de fond indispensable doit être mené en partenariat avec les services du rectorat de Corse mais également avec tous les acteurs impliqués notamment les partenaires sociaux dans le cadre du CREFOP.

L'objectif est de parvenir à une carte des formations adaptée en s'appuyant sur la notion de parcours professionnels.

5.3 UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF RENFORCÉ POUR COMPENSER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Pour rappel, la crise sanitaire avait fortement impacté l'année scolaire 2019-2020. Les efforts de la Collectivité de Corse s'étaient alors concentrés principalement sur la continuité pédagogique.

Aussi, les activités éducatives et culturelles avaient été négativement impactées, en raison notamment de la mise en application des mesures de confinement.

Concernant l'année scolaire 2020-2021, les établissements ont bénéficié d'un réel accompagnement éducatif, artistique, culturel et sportif au moyen des dispositifs suivants :

- cofinancement des séjours éducatifs par l'attribution aux EPLE de la dotation annuelle forfaitaire PAESE ;
- financement des actions éducatives et culturelles : 60 projets au titre de l'aide au fonctionnement des ateliers artistiques et des ateliers d'éducation aux médias et à l'information ;
- soutien particulier aux projets innovants ;
- aide spécifique au fonctionnement des sections et options théâtre, danse, musique et chant et des sections et options sportives de pleine nature et montagne ;
- aide à l'acquisition des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens et prise en charge du premier équipement technique des élèves des sections professionnelles ;
- aide au fonctionnement des projets éducatifs et pédagogiques en milieu pénitentiaire.

Concernant l'année scolaire 2021-2022, la politique volontariste mise en œuvre pour l'épanouissement et la réussite éducative des collégiens et lycéens sera poursuivie par le renouvellement des dispositifs précités.

Aussi, elle sera amplifiée par un véritable investissement et une réelle volonté de communication et d'échange avec les EPLE en vue de renforcer les liens de confiance, l'objectif étant de créer une dynamique favorable à la réussite de chaque élève.

Par ailleurs, dans le cadre de la priorité nationale donnée à l'éducation et afin de favoriser la réinsertion sociale des jeunes détenus, la Collectivité de Corse s'est engagée auprès de l'Unité Pédagogique Régionale de Marseille dans le but d'apporter son soutien aux PPSMJ (Personnes Placées Sous la Main de la Justice) concernées par un enseignement du second degré, professionnel ou général, au moyen d'une convention qui sera signée dès la rentrée 2021 (ou proposée en AC dès la rentrée 2021).

5.4 LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT SUR LE PÉRIMÈTRE URBAIN ET PÉRI-URBAIN D'AIACCIU

L'étude de révision de la sectorisation des collèges réalisée en 2018, avait fait apparaître la nécessité de construire un nouveau collège afin absorber dans les années à venir le flux d'élèves supplémentaires attendus.

Dans cette perspective et avec l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens et des lycéens domiciliés sur le périmètre concerné, la Collectivité a initié une étude globale incluant le projet de construction d'un nouvel établissement scolaire. Un groupe de travail avec les services du rectorat a été créé au regard des questionnements formulés suivants :

- **Valider et dimensionner le besoin d'un nouveau collège** sur la zone de sectorisation des 3 collèges de Baléone, Stilettu et Purtichju ;
- **Valider et dimensionner le besoin éventuel d'un nouveau lycée** sur le périmètre urbain et périurbain d'Aiacciu en prenant en compte éventuellement la fermeture du lycée professionnel du Finosellu ;
- **Evaluer la pertinence** de créer une véritable **cité scolaire** (collège + lycée) ;
- **Profilier la structure pédagogique** du nouveau lycée (général et technologique, professionnel, polyvalent) en envisageant la piste d'un lycée avec une section hôtellerie-restauration dans le cadre d'une **possible mise en réseau des lycées et EREA** sur le périmètre urbain et périurbain d'Aiacciu selon une logique de spécialisation des établissements.

Les échanges et réflexions se poursuivront au début de l'année scolaire 2021-2022 et un rapport d'opportunité sera présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse en fin d'année 2021.

5.5 L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE

En matière d'enseignement de la langue corse, la nouvelle planification linguistique en cours d'élaboration a pour point de départ un des objectifs majeurs du Plan Lingua 2020 adopté le 16 avril 2015 par l'Assemblée de Corse qui a pour ambition d'arriver à la généralisation du bilinguisme pour l'ensemble du système éducatif.

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER), la Convention État/Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse sur la période 2016-2021, cosignée le 4 novembre 2016 est une mesure forte de développement linguistique en ce qu'elle acte notamment l'expérimentation de l'immersion en maternelle et la continuité CM2/6^{ème} pour l'étude du corse. En vue de ces objectifs, il a été décidé de mettre en œuvre un Grand Plan de formation des enseignants en langue corse. Pour l'heure dédié au premier degré, celui-ci fournit notamment une formation continue et tous niveaux aux enseignants en vue d'accroître de manière constante le vivier de praticiens corsophones. Ainsi en cinq ans ce plan de formation exceptionnel a permis d'habiliter 126 enseignants en langue corse.

Les chiffres clefs du bilinguisme premier degré 2020

- Sur 253 écoles, 156 ont une filière bilingue soit 61,7 %
- Sur 1 234 classes, 564 sont bilingues soit 45,7 %
- Sur 1 790 enseignants, 654 enseignants bilingues soit 36,5 % dont 318 habilités hors concours spécial soit 17,7 % et 210 issus du concours spécial, 11,7 % et 126 habilités 7% suite au Grand Plan de Formation Langue Corse du 1^{er} degré
- Sur 24 266 élèves, 10 847 élèves sont inscrits en filière bilingue soit 45 %
- 6 écoles maternelles en expérimentation immersive, soit 15 classes et 312 élèves.

Les effectifs de l'enseignement de la langue corse dans le second degré à la rentrée scolaire 2020/2021

- **Au collège** : 29 collèges ont une filière bilingue. Sur un effectif total de 12 724 élèves, 65,7 % suivent l'enseignement de langue corse à raison de 3 h de langue corse hebdomadaire, 1% des élèves a pris le corse en LVB et 28,1 % sont inscrits en enseignement bilingue public.
- **Au lycée d'enseignement général** : 3 lycées ont une filière bilingue, sur un effectif total de 6 357 élèves. En 2^{de} 4,8 % des élèves suivent un enseignement du corse en LVB et 11,4 % en LVC et 4,2 % des élèves sont inscrits en cursus bilingue. En 1^{re}, 5,7 % des élèves ont le corse en LVB et 6,7 % en LVC, 45 élèves soit 2,2 % ont pris la langue corse en enseignement de spécialité. En T^{le} 7,4 % des élèves ont choisi la langue corse en LVB, 5,7 % en LVC et 29 élèves soit 1,4 % ont pris la langue corse en enseignement de spécialité. À noter depuis la mise en place de la réforme, l'effondrement total des filières bilingues en 1^{ère} avec 10 élèves et plus aucun en Terminale.

Les centres d'immersion linguistique – Bilan de l'année 2020

- 3 centres en Cismonte : SAVAGHJU-VIVARIU, CAMPANARI, L'ORETU DI CASINCA, qui ont accueilli 824 élèves du premier degré et du second degré.
- 1 centre en Pumonte : BASTELICA qui accueilli 114 enfants sur la même période.

Soit un total de 938 élèves accueillis.

➤ Les principaux axes d'intervention de la Collectivité

Dans le domaine scolaire, la Collectivité de Corse accompagne le développement du bilinguisme par divers dispositifs.

Les centres d'immersion linguistiques

Quatre centres de séjour et d'études corse reçoivent les classes pour des séjours immersifs à la semaine (Savaghju, Bastelica) ou à la journée (L'Oretu di Casinca, Bastia-Campanari). Ces séjours représentent un temps fort de l'enseignement de la langue corse et permettent de favoriser la communication en langue corse chez les élèves.

Depuis 2017, un nouveau mode de gestion a été mis en place pour la gestion du centre de Bastelica, à savoir le marché public, sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert Européen. Ce nouveau mode de gestion, dont la mise en place a été rendue possible par le fait que ce centre soit le seul ayant été créé via délibération de l'Assemblée de Corse, permet désormais de faire bénéficier le public de la totale gratuité d'accès aux séjours.

Le Conseil Exécutif travaille à un schéma de maillage renforcé du territoire, afin de donner accès à ces séjours au plus grand nombre d'élèves et d'harmoniser leurs modes de gestion. Les pistes de travail à l'étude afin d'atteindre cet objectif sont d'une part de permettre aux centres de longs séjours (semaine) de pouvoir accueillir à la journée et s'ouvrir à d'autres publics et d'autre part travailler à l'ouverture de nouveaux centres d'immersion sur le territoire.

Pour 2020, la Collectivité de Corse consacre **608 000 €** d'autorisations d'engagement dans le cadre du CPER 2015-2020 au fonctionnement de l'ensemble de ces centres d'immersion. Cette enveloppe n'a bien entendu pas été totalement consommée comme les autres années du fait de la crise sanitaire.

Les chiffres de l'année 2020 ne soutiennent pas la comparaison avec ceux des années précédentes : en moyenne la fréquentation des centres LCC a chuté de 77.18%.

La crise sanitaire a causé un très fort impact sur l'activité des centres en 2020. Tous les centres ont subi plusieurs mois de fermeture : jusqu'à 5 sur les 9 mois de fonctionnement habituel. Une période de reprise d'activité a été aménagée de la rentrée de septembre 2020 jusqu'au 16 novembre 2020. Après cette date, la fermeture administrative de tous les établissements recevant du public, y compris les centres sans hébergement, a à nouveau contraint à la fermeture des centres d'immersion linguistique.

Le grand plan de formation des enseignants du premier degré en langue corse

La formation des enseignants à la langue corse est une action prioritaire du volet langue corse du CPER et de la convention d'application ÉTAT/CDC relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse.

Au niveau budgétaire, compte tenu de la crise sanitaire le coût pour l'année 2020-2021 a diminué pour passer d'environ 200 000 € à **115 029 €**. Les différents publics ont été pris en charge en fonction de leurs besoins. Les stages ont été mis en place sur 4 lieux d'implantation : Corti, Aiacciu, Purtivechju, et Borgu.

Considérant un effectif de remplacement de 20 personnes, ce plan a permis de former annuellement environ 72 enseignants du premier degré répartis d'une part en 54 stagiaires se destinant à l'habilitation à l'enseignement bilingue qui constituera l'élément central de la formation, et d'autre part, en 18 stagiaires préparant une certification intervenant dans les filières standards afin d'assurer l'enseignement des 3 heures hebdomadaires de Langue et Culture Corses obligatoires.

Sur la période 2016-2021 ce plan de formation aura permis de former 360 enseignants dont 126 ont obtenu l'habilitation pour enseigner en filière bilingue et 128 une certification pour l'enseignement des 3h.

Les aides aux sites bilingues du premier degré, du second degré et aux sites immersifs

La Collectivité de Corse soutient le développement des sites bilingues pour leurs projets éducatifs dans le second degré tels que les voyages en Méditerranée romane, et finance également l'équipement des écoles en matériel performant via les communes.

Pour l'année 2020/2021 elle a consacré à cet axe environ **136 110 €** dans le cadre du CPER.

Les Ateliers de Pratique Artistique

Ces ateliers qui se déroulent en langue corse permettent de renforcer l'environnement linguistique et culturel de l'enseignement de la langue corse et de familiariser les élèves avec le processus de création artistique en langue corse. Le calendrier a été respecté malgré les difficultés du début d'année et le nombre d'ateliers développés.

Là encore, étant donnée la situation particulière liée à la crise sanitaire le nombre d'ateliers est en baisse ; **234 ateliers** (pour 309 l'année précédente) ont été financés en 2020-2021 pour un montant de **138 840 €**. Ces ateliers en immersion linguistique touchent aux domaines du chant, la musique, le théâtre, les arts plastiques et visuels, la découverte des savoirs traditionnels et la danse pour **2 892 heures d'interventions d'artistes**.

Ces ateliers, outre la sensibilisation et l'éducation artistique, visent à favoriser une meilleure appropriation de la langue corse par les élèves en situation de communication, l'immersion étant désormais, au même titre que l'effort de création, un critère obligatoire à la réalisation de ces actions.

L'édition pédagogique

La Collectivité de Corse soutient l'enseignement de la langue corse en tant que langue de communication et langue de culture par le biais de l'aide au développement du bilinguisme dans des projets éditoriaux :

- à travers le partenariat avec le réseau CANOPE (ex-CRDP) : ressources pédagogiques numériques et audiovisuelles, littérature jeunesse, ouvrages interactifs, lexique disciplinaire, manuels et séquences pédagogiques ;
- par l'aide aux éditeurs et aux producteurs de l'audiovisuel et aux développeurs d'outils pédagogiques numériques innovants d'apprentissage de la langue (Sapientoni ; Fabricuccia ; Albiana ; IITM...) ;
- par le biais de conventions avec la ligue des échecs notamment.

La Collectivité de Corse a accru sa contribution financière et a consacré **300 000 €** au réseau CANOPE en 2020, dans le cadre du CPER, avec programme d'édition incluant 15 nouveaux projets. Près de **280 000 €** sont également investis par la Collectivité de Corse hors CPER, en vue de développer le bilinguisme dans des projets éditoriaux classiques ou transmédia et d'adapter des programmes nationaux à la réalité régionale.

Le soutien aux associations dispensant des cours de langue corse et à la mise en place d'outils d'apprentissage de la langue innovants.

L'année 2020 a vu la poursuite de l'Appel à Projets « Case di a Lingua » qui a pour ambition de promouvoir l'enseignement de et en langue corse par immersion auprès du grand public. Pour la deuxième année, on compte 9 structures réparties sur l'ensemble du territoire auxquelles un soutien financier d'environ **500 000 €** a été dédié.

La Bourse Maestranza et les prix

Divers prix littéraires et bourses éducatives sont mis en place par Collectivité de Corse en vue de récompenser l'excellence et la corsophonie. Ainsi en va-t-il notamment de la bourse Maestranza à destination des étudiants de l'INSPE de Corse appelés à devenir les enseignants des filières bilingues, ainsi que le prix Andria Fazi, à destination des bacheliers ; ou bien encore le prix du livre de la Collectivité de Corse et le prix de la poésie. Le prix Andria Fazi initialement destiné aux filières littéraires a été étendu à toutes les filières d'enseignement et concerne ainsi tous les bacheliers présentant la langue corse en LVB.

Ainsi la Collectivité de Corse consacre un effort financier supplémentaire portant celui-ci pour l'année 2020, à près de **50 000 €** pour le dispositif Maestranza (à compléter avec le prix Andria Fazi le prix de la poésie, le prix du livre) qui seront dédiés par la Collectivité de Corse afin de récompenser l'excellence en langue corse.

➤ Les grands dossiers à venir

La généralisation des dispositifs d'immersion

L'immersion est une dynamique essentielle de l'enseignement de la langue et de la culture corse, que la Collectivité de Corse souhaite aujourd'hui étendre et ouvrir au plus grand nombre, dans la droite ligne de la mise en place de la gratuité pour le centre de Bastelica. Les pistes de travail à l'étude sont d'une part de permettre aux centres de longs séjours (semaine) de pouvoir accueillir à la journée et s'ouvrir à d'autres publics et d'autre part travailler à l'ouverture de nouveaux centres d'immersion sur le territoire.

La venue des classes du second degré sera encouragée au sein de l'ensemble de ces centres et l'ouverture de nouveaux centres, notamment à la journée, est une priorité du Conseil Exécutif.

L'ambition première est de renforcer le maillage territorial des dispositifs d'immersion, en vue d'offrir à chaque élève, quel que soit son niveau ou sa situation géographique, la possibilité de bénéficier d'un apprentissage linguistique en immersion, notamment par le biais de l'ouverture d'un centre à la journée sur Aiacciu et un nouveau centre long séjour sur Valle d'Alesgiani actuellement à l'étude.

L'élargissement du Grand Plan de Formation des Enseignants en Langue Corse aux enseignants du second degré

L'ambition de la Collectivité est d'étendre ce dispositif de formation aux enseignants du second degré. Si de rapides progrès, quantitatifs et qualitatifs, sont à attendre dans le premier degré, l'enseignement secondaire marque le pas de façon récurrente et préoccupante, on peut y lire une conséquence inévitable des réformes opérées dans l'enseignement secondaire, conséquence dont le Conseil Exécutif s'était ouvert auprès du ministère et du rectorat, ce qui tend à créer un différentiel négatif entre les deux ordres d'enseignement. C'est pourquoi la Collectivité sera attentive à la mise en place d'un grand plan de formation pour les professeurs de collège et de lycée, particulièrement ceux qui ont choisi de passer l'habilitation : celle-ci en effet ne s'avère pas pour l'instant d'une très grande efficacité, tant demeurent floues les attentes de l'Éducation nationale quant aux droits et devoirs des professeurs l'ayant passée et validée.

Pour l'heure la solution envisagée par le Rectorat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021 / 2027 est de proposer à des professeurs de Disciplines Non Linguistiques, dès la prochaine année scolaire, une formation durant une année pendant le temps scolaire (hors temps de service), soit 3 h pendant 30 semaines. Sont également prévus des temps en immersion durant les « petites » vacances scolaires, pour 30 h. Ces professeurs en formation rémunérés pour 120 h et, s'engageant dans ce dispositif, devront présenter l'Habilitation en langue corse, suivant ses nouvelles modalités.

De la même manière que pour le Grand Plan de Formation 1er degré, dans cette configuration, la rémunération des personnels enseignants serait à la charge de l'Éducation Nationale et les frais autres liés à l'organisation de ces stages assumés par la Collectivité de Corse. Pour la première année, environ dix établissements ont été retenus.

L'Agrégation de langue corse

La présente mandature a permis d'obtenir la création d'une Agrégation de langue corse qui a été confirmée par le ministère de l'Éducation nationale. C'est une mesure d'équité pour le corps du professorat de langue corse autant qu'une mesure importante du point de vue du statut de la langue. Cette agrégation a bien été mise en œuvre. L'Académie compte aujourd'hui 3 agrégés de langue corse.

Les projets fédérateurs et innovants

L'ambition de la Direction Langue Corse est que chaque jeune puisse disposer d'outils rendant son apprentissage plus facile et agréable. D'une part, la transmission de ressources par le numérique positionne chacun comme acteur, et contribue à une émulation portée par des vecteurs modernes qui font partie du quotidien de notre jeunesse. D'autre part, les nouvelles modalités pouvant être mises en place dans les appels à projets pour les filières bilingues, peuvent favoriser l'émergence d'une cohésion d'équipe autour de nouveaux projets fédérateurs et innovants.

Proposer des actions nouvelles pour les filières bilingues du premier et du second degré, mettant l'accent sur l'immersion et l'innovation via l'utilisation d'outils pédagogiques numériques.

La démarche à engager repose sur plusieurs piliers :

① Une valorisation de l'apprentissage de la langue dans les filières bilingues en apportant un soutien financier récompensant un appel à projets : poster/lecture/joutes orales autour d'une thématique définie chaque année.

Partir sur l'idée du « podium » avec 3 récompenses pour les meilleurs projets, ces prix étant attribués après tenue de la commission de sélection. Il s'agit donc de prix collectifs par classe afin de favoriser l'investissement des élèves ainsi que la cohésion du groupe, et l'émulation autour du projet.

Il apparaît aussi nécessaire de prendre en compte l'investissement de l'équipe éducative et sa mobilisation autour du projet.

Pour le second degré, il est notamment envisagé de mettre en place un concours à destination des élèves du second degré portant sur l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

② Un accès aux ressources linguistiques sous format numérique mises à jour régulièrement.

③ Un portail permettant l'apprentissage et la diffusion de la langue corse de manière ludique.

MONTANTS DES TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN SÉCURITÉ PAR EPLE

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Établissement scolaire	Nombre de commandes	Montant cumulé TTC
Cité Technique de MONTESORU	19	208 550,40 €
Cité scolaire du FIUMORBU	9	83 857,04 €
Cité scolaire FESCH	28	338 334,16 €
Cité Scolaire G. CLEMENCEAU	35	525 888,08 €
Cité scolaire LAETITIA	71	686 763,61 €
Cité Scolaire Pascal PAOLI	33	247 027,38 €
CS du FIUM'ORBU	7	19 070,74 €
Lycée de BALAGNE	13	179 480,26 €
Lycée Giacante de CASABIANCA	16	175 408,38 €
Lycée J-P de ROCCA-SERRA	14	119 104,80 €
L.P. FINOSELLU	27	348 088,24 €
L.P. Jean NICOLI	6	76 214,05 €
L.P. Jules ANTONINI	54	505 585,38 €
LMA J. FAGGIANELLI	16	242 449,01 €
Lycée agricole BORGU / MARANA	13	69 877,15 €
Campus Agri U RIZZANESE	24	266 158,31 €
Collège Arthur GIOVONI	9	165 132,96 €
Collège de BALEONE	10	124 960,58 €
Collège de BUNIFAZIU	7	61 546,81 €
Collège de CAMPU VALLONE - Biguglia	16	93 336,33 €
Collège de l'ISULA	4	18 661,52 €
Collège de LIVIA	4	56 895,99 €
Collège de LUCCIANA	11	89 315,30 €
Collège de MOLTIFAU	12	62 242,59 €
Collège de PURTICHJU	32	316 364,31 €
Collège de VICU	10	79 577,70 €
Collège du CAP	3	19 872,27 €
Collège du STILETTU	12	116 775,95 €
Collège du TARAVU - Petretu	10	123 230,50 €
Collège du TARAVU - Sta Maria Sicche	10	85 722,88 €
Collège GIRAUD	4	32 850,40 €
Collège Henri TOMASI	14	56 358,66 €
Collège Jean NICOLI	12	133 636,06 €
Collège JF ORABONA	5	56 252,00 €
Collège L. BOUJOT	5	43 085,70 €
Collège Maria de GHJENTILE	10	101 173,15 €
Collège Maria de PERETTI	3	29 384,51 €
Collège MONTESORU	3	41 517,10 €
Collège Philippe PESCETTI	4	48 483,33 €
Collège SAINT-JOSEPH	5	35 490,29 €
Collège SIMON VINCIGUERRA	6	72 723,70 €
E.R.E.A.	22	266 848,60 €
Tous EPLE	11	141 357,57 €
Total général	639	6 564 653,75 €

MONTANTS DES SUBVENTIONS DE MAINTENANCE, CORRECTIVE PAR EPLE - ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

TYPE EPLE	ÉTABLISSEMENT	MONTANT
Collège	FESCH	0 €
Collège	Laetitia BONAPARTE	16 000 €
Collège	du STILETTU	4 000 €
Collège	Arthur GIOVONI	17 000 €
Collège	BALEONE	12 000 €
Collège	de PURTIGHJU	6 000 €
Collège	Camille BORROSSI	3 000 €
Collège	du TARAVU	4 000 €
Collège	Jean NICOLI	8 000 €
Collège	Georges CLEMENCEAU	8 000 €
Collège	Jacques de ROCCA SERRA	3 000 €
Collège	Léon BOUJOT	14 000 €
Collège	Maria DE PERETTI	10 000 €
Collège	de BUNIFAZIU	5 000 €
Collège	Simon VINCIGUERRA	14 000 €
Collège	GIRAUD	10 000 €
Collège	SAINT-JOSEPH	10 000 €
Collège	de MONTESORU	13 000 €
Collège	CAMPU VALLONE	12 000 €
Collège	LUCCIANA-MARIANA	12 000 €
Collège	Henri TOMASI	11 000 €
Collège	Philippe PESCETTI	9 000 €
Collège	du FIUM'ORBU	14 000 €
Collège	Pascal PAOLI	10 000 €
Collège	de MOLTIFAO	3 000 €
Collège	Jean-Félix ORABONA	10 000 €
Collège	Pascal PAOLI	3 000 €
Collège	Maria GHJENTILE	10 000 €
Collège	du CAP	6 000 €
Établissement Régional	E.R.E.A.	10 000 €
Lycée	FESCH	5 000 €
Lycée	Laetitia BONAPARTE	30 000 €
Lycée Professionnel	du FINOSELLU	25 000 €
Lycée Professionnel	Jules ANTONINI	28 000 €
Lycée	Georges CLEMENCEAU	12 000 €
Lycée	Jean-Paul de ROCCA SERRA	18 000 €
Lycée Agricole	U RIZZANESE	20 000 €
Lycée	GIOCANTE DE CASABIANCA	28 000 €
Lycée	Paul VINCENSINI - Cité technique de MONTESORU	35 000 €
Lycée Professionnel	Fred SCAMARONI - Cité technique de MONTESORU	45 000 €
Lycée Professionnel	Jean NICOLI	10 000 €
Lycée Professionnel Maritime	Jacques FAGGIANELLI	12 000 €
Lycée Professionnel Agricole	BORGO-MARANA	18 000 €
Lycée	de la PLAINE	15 000 €
Lycée	Pascal PAOLI	12 000 €
Lycée	de BALAGNE	15 000 €